The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Rapport annuel 2015

Le rapport annuel du Barreau en ligne fournit un portrait complet de notre performance en 2015 — avec des messages, des tableaux, des mises à jour et des états financiers — et énonce notre direction stratégique pour 2015–2019.



TRÉSORIÈRE

Apprenez comment nous protégeons l'intérêt public, soutenons la compétence professionnelle de nos membres et favorisons l'accès à la justice.



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Informez-vous sur le travail du Barreau pour compléter les initiatives prévues durant le mandat du Conseil précédent et comment nous travaillons avec notre nouveau Conseil pour aborder l'avenir.



PLAN STRATÉGIQUE

Après une vaste planification stratégique, le Barreau a énoncé les priorités et les principales initiatives sur lesquelles nous nous concentrerons pendant les quatre prochaines années.



TENDANCES CLÉS

Explorez les statistiques sur les activités de réglementation et de délivrance de permis du Barreau.

Message de la trésorière

J’ai le grand plaisir de présenter le rapport annuel du Barreau pour 2015, qui résume les nombreuses activités et initiatives entreprises l’an dernier pour assurer que le Barreau continue à jouer son rôle de chef de file comme ordre professionnel. Sans aucun doute, 2015 a été une année phare pour la consultation, la collaboration et la mobilisation des membres, de la communauté juridique en général — et du public. Il demeure vital de maintenir un dialogue franc et ouvert afin d’assurer la santé des professions et d’alimenter nos efforts collectifs pour répondre aux questions d’accès à la justice. Ce que nous avons appris a été précieux pour planifier notre avenir. Nous avons fait des progrès considérables l’an dernier sur de nombreuses questions importantes, comme soulignés ci-dessous.



Janet E. Minor
Trésorière

Collaboration et consultation

Réglementation des entités fondée sur la conformité

En 2015, nous avons créé un groupe de travail pour explorer la réglementation des entités fondée sur la conformité (https://www.lsuc.on.ca/meilleures-pratiques). Ce groupe de travail a préparé un document de consultation l’automne dernier pour solliciter activement les opinions des membres sur un système qui peut servir l’intérêt public en

aidant les avocats et les parajuristes à améliorer leurs normes de pratique et leur service à la clientèle.

Un système de réglementation des entités fondée sur la conformité permettrait au Barreau de réglementer les entités, y compris les cabinets juridiques, dans le but d'assurer le respect des normes professionnelles et de pratique. Il fournirait des outils additionnels favorisant une conformité proactive, pour que les avocats et les parajuristes continuent de maintenir et d'améliorer les services professionnels qu'ils offrent à leurs clients.

Le groupe de travail est en train d'analyser les commentaires recueillis et présentera un rapport au Conseil au printemps 2016.

Défis des titulaires de permis racialisés

En 2015, nous avons également mené de vastes consultations auprès des communautés juridiques sur les défis auxquels font face les titulaires de permis racialisés à toutes les étapes de leurs carrières.

De janvier à avril, le Groupe de travail sur les défis des titulaires de permis racialisés (https://www.lsuc.on.ca/titulaires-racialises) a recueilli les commentaires de plus de 1 000 avocats, parajuristes, étudiants en droit, stagiaires et membres du public racialisés et non racialisés de toute la province.

Après avoir présenté un rapport intermédiaire (https://www.lsuc.on.ca/uploadedFiles/For_the_Public/About_the_Law_Society/Convocation_Decisions/2015/convocation-april-2015-equity.pdf) au Conseil en avril 2015, le groupe de travail est en train d'élaborer un rapport final contenant des recommandations de solutions viables pour relever ces défis.

Groupe consultatif en matière d'équité

Le Barreau est particulièrement reconnaissant au Groupe consultatif en matière d'équité (http://www.lsuc.on.ca/with.aspx?id=2147487010&langtype=1036) pour son apport l'an dernier. Ce groupe est formé de particuliers et d'organisations qui aident le Comité sur l'équité et les affaires autochtones à élaborer des politiques visant à promouvoir l'équité et la diversité au sein de la profession juridique.

Sa collaboration avec le Groupe de travail sur les défis des titulaires de permis racialisés et le Groupe de travail sur la réglementation des entités fondée sur la conformité, entre autres initiatives, a été d'une valeur inestimable.

Rayonnement

Initiatives autochtones

Au cours de l'année, nous avons continué à bâtir et à renforcer activement nos relations avec les communautés autochtones par le biais de nos événements d'éducation juridique, de rencontres avec les chefs autochtones et de visites dans leurs communautés.

Avec la publication des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, les membres du Conseil et du personnel ont commencé à envisager des façons efficaces de réagir à titre d'ordre professionnel et d'agent de changement dans le système de justice.

Nous entendons promouvoir la réconciliation, qui sera au cœur de notre stratégie relative aux initiatives autochtones (https://www.lsuc.on.ca/initiatives-autochtones/) en 2016. Le Barreau travaille aussi à améliorer la compétence culturelle dans les professions juridiques pour soutenir les clients autochtones et les titulaires de permis qui traitent de questions autochtones.

Table ronde des titulaires de permis en début de carrière

De plus, en 2015, nous avons intensifié nos efforts pour mobiliser la prochaine génération de professionnels juridiques. J'ai décidé de créer une table ronde de nouveaux titulaires de permis et d'étudiants, avec une représentation de tout l'Ontario, pour discuter de problèmes liés à la profession et des initiatives du Barreau qui les concernent.

J'ai été ravie d'accueillir ce groupe à Osgoode Hall lors de la première rencontre de la table ronde (https://www.lsuc.on.ca/uploadedFiles/For_the_Public/News/News_Archive/2015/Early%20Career%20Roundtable%20-%20News%20Release%20-%20Oct%20%2027%202015%20fr.pdf) en octobre 2015 et deux fois depuis.

Le Barreau a beaucoup à gagner et à apprendre de ce groupe de nouveaux titulaires de permis et d'étudiants dynamiques et engagés.

Compétence professionnelle

Programme sur l'encadrement de la pratique du droit

L'an dernier, le Barreau a mis au point la structure d'un nouveau programme sur l'encadrement de la pratique du droit (https://www.lsuc.on.ca/uploadedFiles/For_the_Public/About_the_Law_Society/Convocation_Decisions/2015/convocation-january-2016-mentoring.pdf) de façon à offrir aux professions le soutien de consultants à court terme au sujet de leurs problèmes propres aux dossiers et aux affaires de fond et de procédure, et de consultants à plus long terme pour favoriser des pratiques exemplaires.

L'initiative, qui a été approuvée par le Conseil en janvier 2016, est l'aboutissement des efforts du Groupe de travail sur les services consultatifs et le mentorat, créé en novembre 2013.

La participation à ce programme sera volontaire et changera au fil du temps grâce à un dialogue permanent avec les professions, et à la coordination et la collaboration avec les programmes actuels de mentorat et de services consultatifs d'autres organisations juridiques.

Normes des parajuristes

En 2015, nous avons mis en œuvre des réformes de la structure d'agrément et d'audit permanent des programmes de formation parajuridique. Cela comprenait le renforcement de l'examen d'accès à la profession et l'introduction de normes et de critères revus pour l'agrément des programmes collégiaux de formation parajuridique.

Groupe de travail sur une stratégie visant la santé mentale et le mieux-être

En juin 2015, le Conseil a créé le Groupe de travail sur la santé mentale et le mieux-être (https://www.lsuc.on.ca/uploadedFiles/For_the_Public/About_the_Law_Society/Convocation_Decisions/2016/convocation-april-2016-mental-health.pdf) en vue de favoriser le mieux-être et de fournir une approche plus proactive et ciblée en ce qui concerne les troubles de santé mentale et les problèmes de toxicomanie dans les professions juridiques.

En avril 2016, le groupe de travail a présenté son rapport final au Conseil qui a approuvé une stratégie à long terme sur la santé mentale.

Cette nouvelle stratégie renforce l'engagement du Barreau à aborder les problèmes de santé mentale et de toxicomanie et repose sur des initiatives et des ressources existantes. Elle fait également partie de notre plan stratégique quadriennal.

Accès à la justice

Ressources et information

Le Comité sur l'accès à la justice du Conseil a entrepris une deuxième édition du Guide du Barreau intitulé *Gérer les problèmes juridiques quotidiens* (http://www.lsuc.on.ca/uploadedFiles/For_the_Public/Services_for_the_Public/Access_to_Justice_Programs/Access-to-Justice-digest-FR-Final-accs.pdf). La première édition, de 2014, a été créée en anglais et en français avec l'aide de nos partenaires, la Fondation du droit de l'Ontario, Aide juridique Ontario et Services juridiques pro bono de l'Ontario. Récemment, le guide a servi de point de départ pour établir un guide sur mesure visant les services juridiques aux Autochtones. Nous avons également créé des fiches d'information dans le but d'aider les Premières Nations, et les peuples métis et inuit à comprendre comment le Barreau peut les aider et de fournir des renseignements sur les avocats et les parajuristes. La traduction en cinq langues autochtones a été une grande première pour notre organisation.

TAG — Groupe d'action sur l'accès à la justice

Le TAG — Groupe d'action sur l'accès à la justice (https://theactiongroup.ca/fr/), financé par la Fondation du droit de l'Ontario, catalyse des solutions aux problèmes d'accès à la justice en Ontario en favorisant la collaboration avec les intervenants institutionnels, politiques et communautaires.

En 2015, les activités comprenaient l'augmentation du recours aux services juridiques dégroupés, l'élaboration de ressources pour des intermédiaires de confiance, la publication de ressources en ligne sur le droit de la famille, l'aide aux titulaires de permis pour gérer leurs difficultés en matière de santé mentale et le problème de la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans le système judiciaire.

Tribunal du Barreau

En 2015, nous avons continué d'améliorer le Tribunal du Barreau (https://tribunaldubarreau.ca/) — un élément clé de l'infrastructure du Barreau visant l'intérêt public.

Le Tribunal a également amélioré la formation de ses arbitres et ses processus d'évaluation et continue à rehausser son efficacité en tant qu'organe d'arbitrage.

Le Tribunal a aussi présenté son premier rapport annuel l'an dernier, a déménagé dans de nouveaux locaux distincts à l'automne et a maintenant son propre site Web.

Leadership

Le plan stratégique

L'an dernier a marqué la création et le lancement d'un plan stratégique (http://www.annualreport.lsuc.on.ca/2015/fr/strategic-plan/) pour guider les activités du Barreau au cours du mandat 2015-2019.

Élaboré par le Conseil avec l'engagement continu de nos intervenants dans toute la province, le plan nous donne une direction claire et des mesures concrètes à prendre au cours des quatre prochaines années.

Les tâches que nous nous sommes fixées sont ambitieuses, axées sur l'intérêt public et nous mettent en bonne position pour aborder le paysage juridique de l'avenir.

Voici nos cinq impératifs :

- Diriger à titre d'ordre professionnel
- Prioriser la compétence continue des avocats et des parajuristes
- Améliorer l'accès à la justice en Ontario
- Mobiliser les intervenants et le public grâce à une communication dynamique
- Améliorer l'efficacité de l'organisation

Vous trouverez plus de détails sur le plan (http://www.annualreport.lsuc.on.ca/2015/fr/strategic-plan/) dans le présent rapport annuel.

Tournés vers l'avenir

Je veux remercier les membres du Conseil d'administration pour leur travail et leur dévouement, particulièrement durant mes deux mandats de trésorière. Je suis également reconnaissante au directeur général du Barreau, Me Robert G.W. Lapper, c.r. (http://www.annualreport.lsuc.on.ca/2015/fr/ceo/), et à son personnel compétent et assidu.

Je suis fière d’avoir fait partie de la création et du développement du plan directeur de l’avenir du Barreau. Il indique clairement le parcours du Barreau dans un environnement juridique en constante évolution, sous l’influence de la mondialisation, de la façon dont les services juridiques sont définis et offerts, de la technologie et des besoins changeants des clients.

J’attends avec anticipation d’observer les progrès du Barreau sur les grandes initiatives qu’il poursuit afin de défendre l’accès à la justice, et d’agir dans l’intérêt du public en tant que chef de file des ordres de réglementation professionnelle.

Message du directeur général

J'ai le plaisir d'annoncer qu'en 2015, le Barreau a terminé et consolidé ses initiatives du mandat 2011-2015 tout en travaillant avec notre nouveau Conseil pour aborder notre avenir avec enthousiasme.

Nos progrès dignes de mention réalisés l'an dernier et nos plans pour les années à venir soutiennent notre désir d'être un chef de file en matière de réglementation juridique dans l'intérêt public.


Robert G.W. Lapper, c.r.
Directeur général

Planification stratégique

La mise en place du plan stratégique du Barreau pour 2015-2019 (http://www.annualreport.lsuc.on.ca/2015/fr/strategic-plan/) a été une réalisation très importante, qui est décrite en détail dans le présent rapport annuel.

Notre plan directeur pour les quatre prochaines années établit clairement les nombreuses initiatives majeures et novatrices qui nous aideront à satisfaire à notre mandat prévu par la loi et visant à protéger le public et à assurer la compétence professionnelle de nos membres, tout en tenant compte de notre milieu d'opération très dynamique.

Prix d’excellence

Le personnel du Barreau continue son engagement envers l’excellence au travail, engagement qui en 2015, a encore une fois été reconnu.

Pendant plusieurs années, le personnel du Centre de service à la clientèle du Barreau a participé au Programme d’excellence progressive d’Excellence Canada (https://www.excellence.ca/en/home/) (anciennement l’Institut national de la qualité). En 2015, il a obtenu le quatrième et dernier niveau du programme, et a également satisfait aux exigences des Prix Canada pour l’excellence (Trophée Or).

Pour la 10e année consécutive, le Barreau a été reconnu comme l’un des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto (http://content.eluta.ca/top-employer-lsuc). Cette reconnaissance comme lieu de travail inclusif et professionnel est importante, pour moi et pour nous tous.

Comme chef de file de la réglementation, le Barreau cherche à être un modèle pour ses membres par ses initiatives visant la diversité, ses efforts pour promouvoir les femmes au travail, son engagement envers l’apprentissage continu et son soutien à la santé mentale et au bien-être.

Le Barreau a également été reconnu par l’Association pour la formation juridique permanente (ACLEA) (http://www.aclea.org/). L’équipe de la formation professionnelle continue du Barreau a reçu deux prix :

- Le prix d’excellence professionnelle pour le cours virtuel Opening Your Practice Simulation Game — Lawyers and Paralegals dans la catégorie des meilleurs programmes, grandes organisations ;
- Le prix John Day pour l’initiative de cours virtuel dans la catégorie Technologie.

Les prix annuels de l’ACLEA sont très convoités — plus de 300 organisations étaient en lice pour les prix que le Barreau a gagnés.

Technologie

Le portail du BHC (https://portal.lsuc.on.ca/wps/portal/custom_login_fr) a une nouvelle allure. Les titulaires de permis trouveront le portail plus facile à consulter, avec de nombreuses améliorations, dont les fonctions de commerce virtuel. Le portail a aussi été

amélioré pour donner une meilleure performance sur les appareils mobiles.

Le personnel bénéficie du déploiement de la stratégie de gestion du contenu, qui offre un meilleur partage de dossiers, des fonctions de recherche et un nouvel intranet.

Finances

Nous avons géré nos couts soigneusement pour maintenir les frais au même niveau, tout en offrant des ressources adéquates pour les programmes permanents du Barreau et ses nouvelles initiatives résultant du plan stratégique. Par conséquent, les avocats et les parajuristes de l'Ontario ont vu leurs cotisations annuelles pour 2016 inchangées par rapport à 2015.

Réseaux sociaux

Nous avons cultivé un auditoire substantiel sur les réseaux sociaux, avec une augmentation notable sur Facebook (https://www.facebook.com/lawsocietylsuc), Twitter (https://twitter.com/lawsocietylsuc) et LinkedIn (https://www.linkedin.com/company/the-law-society-of-upper-canada). Nous jouissons maintenant d'un auditoire plus grand que jamais pour faire des annonces, proposer des articles, des photos de nos évènements et des mises à jour sur d'importantes initiatives. À la fin de 2015, nous avons mis en œuvre une stratégie pour développer nos activités sur les réseaux sociaux et pour les utiliser plus proactivement et stratégiquement, afin de soutenir nos priorités et d'engager les membres du public et de la communauté juridique en ligne.

Tournés vers l'avenir

Je voudrais souligner le leadership de la trésorière Janet Minor (http://www.annualreport.lsuc.on.ca/2015/fr/treasurer-message/) au cours des deux dernières années. En particulier, son dévouement à la consultation et son engagement envers la mobilisation de tous nos intervenants nous ont bien servis et nous ont aidés à favoriser de nouvelles relations et à maintenir les relations existantes qui seront importantes dans les années à venir.

J'ai hâte d'exécuter notre nouveau plan stratégique, qui guidera notre travail au cours des quatre prochaines années. Je suis tout à fait conscient des défis qu'engendrera la mise en œuvre de ce nouveau plan — tant pour le personnel que pour notre conseil d'administration —, mais je suis convaincu que grâce à notre engagement continu

envers l’excellence, nous saurons relever ces défis avec brio.

Plan stratégique 2015-2019



Notre mandat

Le Barreau a pour mission de réglementer les professions juridiques dans l'intérêt public en veillant à ce que les avocates, les avocats et les parajuristes qui servent la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie.

Nous avons pour mandat de protéger l'intérêt public, de défendre et de promouvoir la cause de la justice et la primauté du droit, de faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario et d'agir de façon rapide, ouverte et efficace.

Notre plan

Après un vaste exercice de planification stratégique et une mobilisation de tous les membres de notre conseil d'administration, nous axerons nos efforts sur cinq priorités — ainsi que sur plusieurs initiatives clés les soutenant — au cours des quatre prochaines années de 2015 à 2019.

Ces priorités reposent sur les réalisations des quatre années précédentes, et concentrent notre attention sur l'excellence dans la réglementation professionnelle.

Nos priorités

Diriger à titre d'ordre professionnel



- Améliorer notre efficacité réglementaire pour mieux protéger le public
- Intégrer aux processus de réglementation des considérations adéquates quant à la santé mentale et à l'équité

Nous examinerons nos processus et explorerons de nouvelles méthodes de réglementation tout en continuant à gérer les risques. Nous examinerons

les politiques et les procédures pour assurer le traitement équitable de chaque personne et de chaque groupe avec qui nous traitons. Nous explorerons également des opportunités de ressources et de soutiens additionnels en santé mentale.

Mobiliser les intervenants et le public grâce à une communication dynamique



- Améliorer la communication avec les avocats et les parajuristes par une plus grande imputabilité, transparence et collaboration
- Faire mieux connaitre le Barreau chez le public par une plus grande mobilisation

Nous examinerons nos pratiques existantes et consulterons largement la communauté pour renforcer notre relation avec les avocats, les parajuristes, le public et autres intervenants, et ferons mieux connaitre le Barreau.

Augmenter l’efficacité de l’organisation



- Continuer d’avancer l’intérêt public dans le processus de développement des politiques
- Réviser nos méthodes et structures de gouvernance pour assurer notre efficacité et notre efficience
- Améliorer l’analyse et l’évaluation de nos services et de nos programmes

Nous évaluerons nos structures de gouvernance, nos processus d’élaboration de politiques, nos programmes et services, en nous concentrant sur les objectifs clés, les couts et l’efficacité.

Prioriser la compétence continue des avocats et des parajuristes



- Évaluer et améliorer les normes et exigences d’accès à la profession
- Améliorer et augmenter les soutiens à la pratique
- Considérer des services de mentorat exhaustifs

Nous envisageons des formations allant au-delà des formats de formation professionnelle continue (FPC) traditionnels, et travaillons avec les

professions pour développer des initiatives qui institutionnalisent le mentorat, les services consultatifs et d'autres types de soutien.

Améliorer l'accès à la justice en Ontario



- Améliorer la collaboration avec les partenaires d'accès à la justice et autres intervenants
- Développer et mettre en œuvre un plan d'action d'accès à la justice plus concret

Nous élargirons nos efforts pour collaborer avec les partenaires du secteur de la justice et autres intervenants pour identifier et mettre en œuvre des solutions aux problèmes d'accès à la justice.

Professions

Membres du Conseil



Trésorière

- Janet E. Minor

Membres élus

- Raj Anand, MB
- Peter Beach
- Fred J. W. Bickford
- Jack Braithwaite
- Christopher D. Bredt
- Robert J. Burd
- John E. Callaghan
- Paul M. Cooper

- Dianne G. Corbiere
- Cathy Corsetti
- Janis P. Criger
- Teresa Donnelly
- Ross F. Earnshaw
- Robert F. Evans, c.r.
- Julian N. Falconer
- Rocco Galati
- Avvy Yao-Yao Go, O.Ont.
- Howard Goldblatt
- Joseph Groia
- Michelle Haigh
- Carol Hartman
- Jacqueline A. Horvat
- Brian Lawrie
- Janet Leiper, C.S.
- Jeffrey Lem
- Michael M. Lerner
- Marian Lippa
- M. Virginia MacLean, c.r., MB
- William C. McDowell
- Susan T. McGrath
- Isfahan Merali
- Malcolm M. Mercer
- Barbara J. Murchie
- Sandra Y. Nishikawa
- Gina Papageorgiou
- Susan Richer
- Jonathan M. Rosenthal
- Paul B. Schabas
- Raj Sharda
- Andrew Spurgeon
- Joanne St. Lewis
- Sidney H. Troister, MB
- Jerry B. Udell
- M. Anne Vespry

- Peter C. Wardle

Membres nommés

- Marion Boyd
- Gisèle Chrétien
- Suzanne Clément
- Seymour Epstein, ing.
- Jan Richardson
- Gerald Sheff
- Baljit Sikand
- Catherine Strosberg

Membres d’office

- L’hon. Madeleine Meilleur, députée provinciale
- Bob Aaron
- L’hon. Robert P. Armstrong, c.r.
- Larry Banack
- Christopher Bentley
- Michael J. Bryant
- Paul Copeland, C.M, MB
- Abraham Feinstein, c.r., MB
- L’hon. Lee K. Ferrier, c.r.
- Neil Finkelstein
- Patrick Garret Furlong, c.r., MB
- Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
- L’hon. John D. Ground, c.r.
- Howard G. Hampton

- Charles A. Harnick, c.r., MB
- George D. Hunter
- Vern Krishna, C.M., c.r., FRSC, MB
- Gavin MacKenzie
- Ronald D. Manes
- L’hon. R. Roy McMurtry, O.C., O.Ont., c.r., MB
- W. A. Derry Millar, MB

- Daniel J. Murphy, c.r.
- Ross W. Murray, c.r.
- Alan W. Pope, c.r.
- Julian Porter, c.r., LL.D.
- Judith M. Potter
- L'hon. Allan Rock, P.C., c.r.
- Heather Joy Ross
- Clayton Ruby, C.M.
- Arthur R. A. Scace, C.M., c.r.
- L'hon. James M. Spence, c.r., LL.D.
- Norman W. Sterling, c.r.
- Harvey T. Strosberg, c.r., MB
- Gerald A. Swaye, c.r., C.S.
- J. James Wardlaw, c.r., MB
- Bradley H. Wright
- Roger D. Yachetti, c.r.
- David S. Young

Membres honoraires

- Son Altesse Royale le Prince Charles, prince de Galles
- Thomas G. Conway (trésorier émérite)
- Laurie H. Pawlitza, LL.D. (trésorière émérite)
- Constance Backhouse, C.M., O.Ont., MB (conseillère émérite)
- John A. Campion (conseiller émérite)
- Alan D. Gold (conseiller émérite)
- Alan G. Silverstein, C.S. (conseiller émérite)
- Beth Symes, C.M., MB (conseillère émérite)

Présidences de comité

- Accès à la justice — Cathy Corsetti
- Audit et finance — Christopher Bredt
- Audit et finance — Peter Wardle
- Fonds d'indemnisation — Carol Hartman
- Équité et affaires autochtones — Julian Falconer
- Équité et affaires autochtones — Janet Leiper

- Relations gouvernementales et affaires publiques — Marion Boyd
- Relations gouvernementales et affaires publiques — John Callaghan
- Relations gouvernementales et affaires publiques — William McDowell
- Libre circulation interjuridictionnelle — Jacqueline Horvat
- Contentieux — Peter Wardle
- Comité permanent des parajuristes — Michelle Haigh
- Planification des priorités — Janet E. Minor
- Perfectionnement professionnel — Howard Goldblatt
- Réglementation de la profession — Malcolm Mercer
- Tribunal — Barbara Murchie

Membres – 2015

- Adriana Doyle a été nommée à la Cour supérieure de justice de l'Ontario, Cour de la famille, le 26 février 2015.
- Carl Fleck a été élu conseiller pour pourvoir le poste laissé vacant.
- Thomas Cole, ancien conseiller, est décédé le 3 mars 2015.
- L'hon. W. Dan Chilcott, c.r., ancien conseiller et trésorier, est décédé le 28 avril 2015.
- La trésorière Janet E. Minor a été réélue conseillère le 30 avril 2015 et a repris ses fonctions de trésorière.
- Isfahan Merali a été élue conseillère dans la région de Toronto pour pourvoir le poste laissé vacant.
- Jack Rabinovitch, conseiller non juriste nommé, a remis sa démission le 28 mai 2015.
- Gisèle Chrétien et Suzanne Clément ont été nommées conseillères non juristes le 28 mai 2015.
- Janet E. Minor a été réélue trésorière le 25 juin 2015.
- L'hon. James Spence, juge à la retraite et ancien conseiller et trésorier, est revenu au Conseil le 24 septembre 2015.

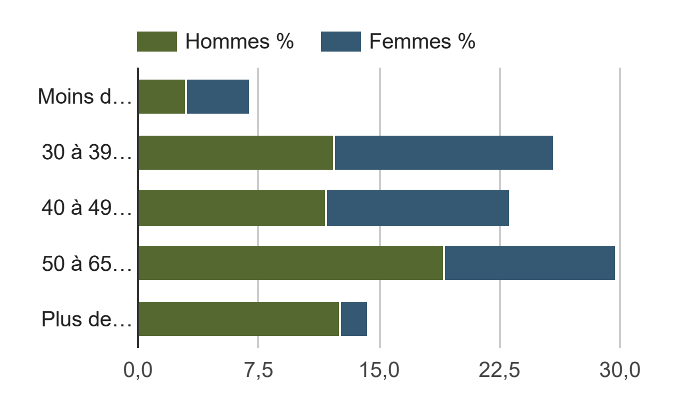
Professions

Statistiques sur les membres

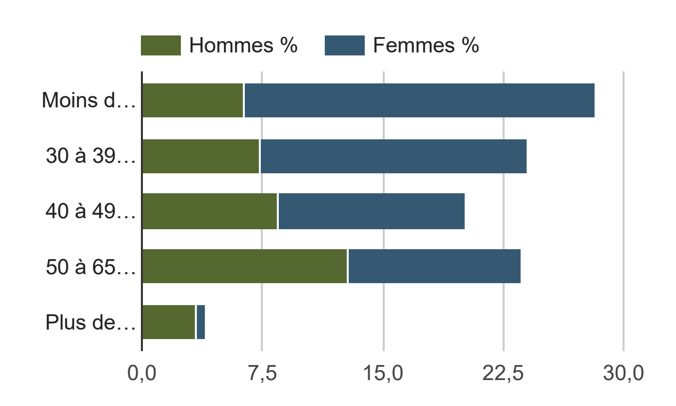
En 2015, nous réglementions plus de 49 000 avocats, avocates et près de 7 700 parajuristes.

Pour de plus amples renseignements sur nos membres, consultez la section Tendances opérationnelles (2015/fr/key-trends/).

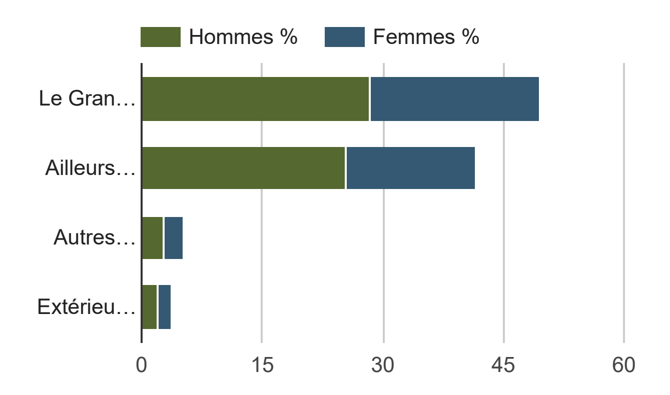
Avocat(e)s selon le groupe d'âge et le genre



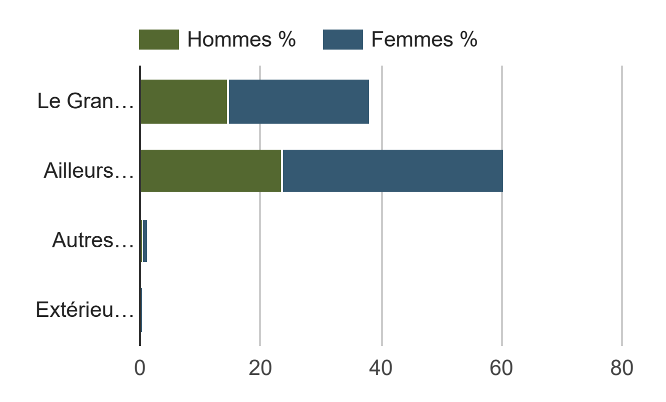
Parajuristes selon le groupe d'âge et le genre



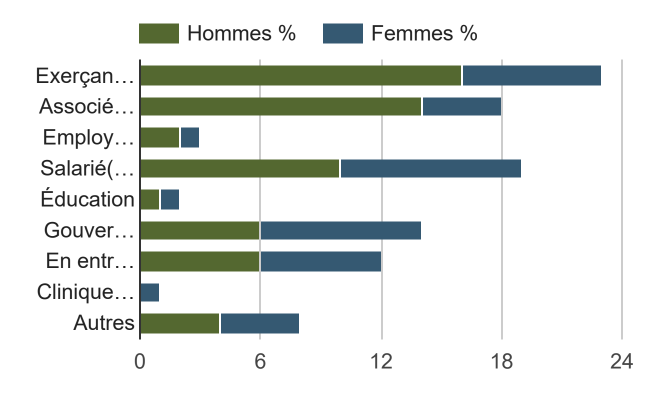
Répartition géographique des avocat(e)s



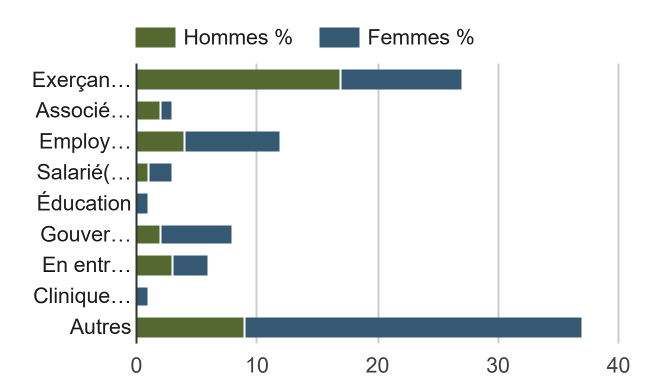
Répartition géographique des parajuristes



Avocat(e)s selon le type d’emploi



Parajuristes selon le type d'emploi



Professions

Portrait statistique des avocats dans la Déclaration annuelle des avocat(e)s (DAA) de 2014

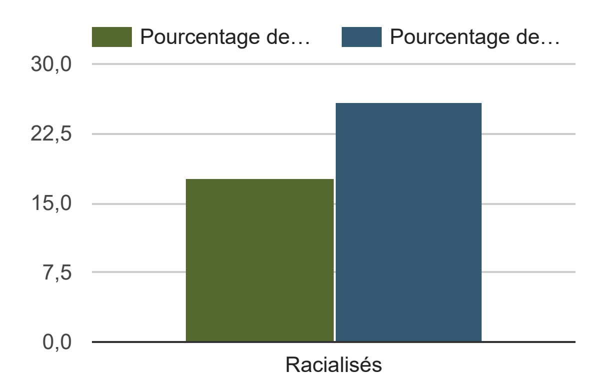
Le Barreau du Haut-Canada recueille des données d'auto-identification dans la Déclaration annuelle des avocats depuis 2009. La structure du sondage permettait auparavant de ne pas répondre à la question. Cette option a été modifiée pour que, si la personne refuse de répondre, il ou elle doit indiquer ce refus.

Taux de réponses pour chaque question :

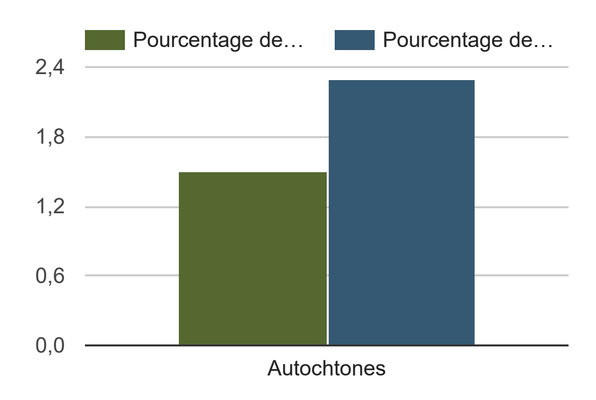
Autochtones	89 %
Racialisés	77,5 %
Orientation sexuelle	82,1 %
Francophones	90,6 %
Capables de donner des conseils juridiques en français	85,8 %
Handicap	85 %
Genre	100 %

Race et identité autochtone

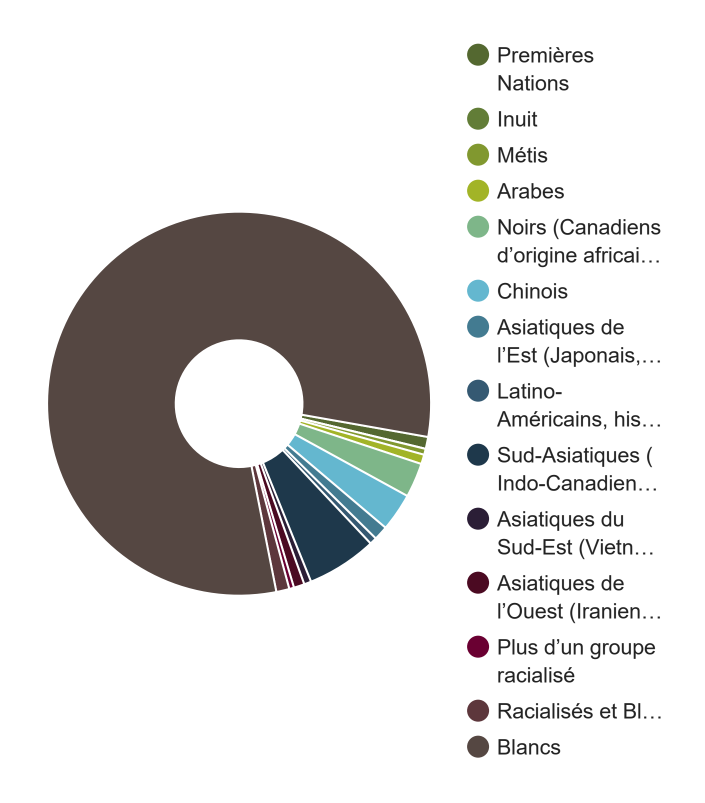
Représentation dans la profession et représentation dans la population de l’Ontario – racialisés (%)



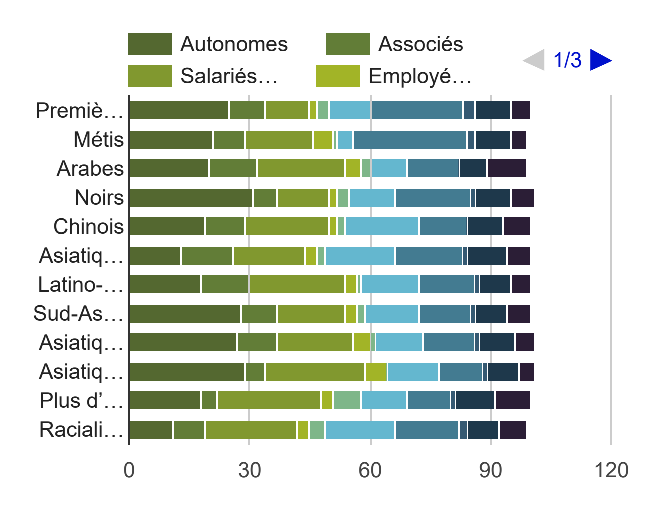
Représentation dans la profession et représentation dans la population de l’Ontario – Autochtones (%)



Racialisés et Autochtones en pourcentage des répondants

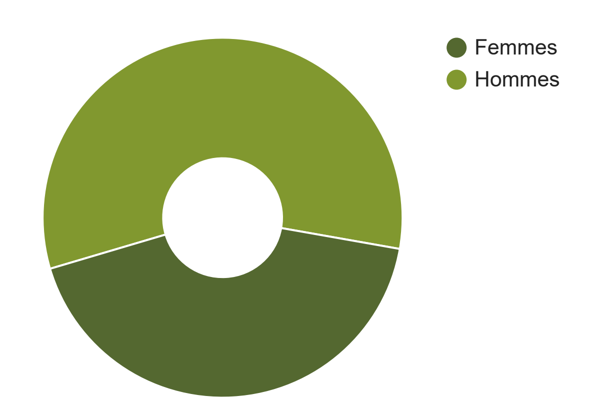


Type de permis par racialisation (%)

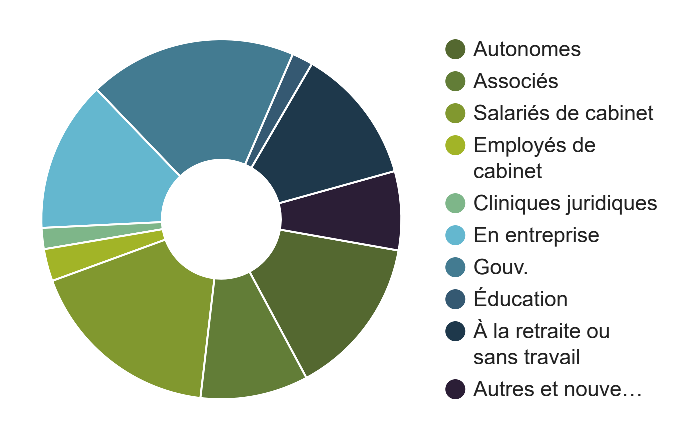


Genre

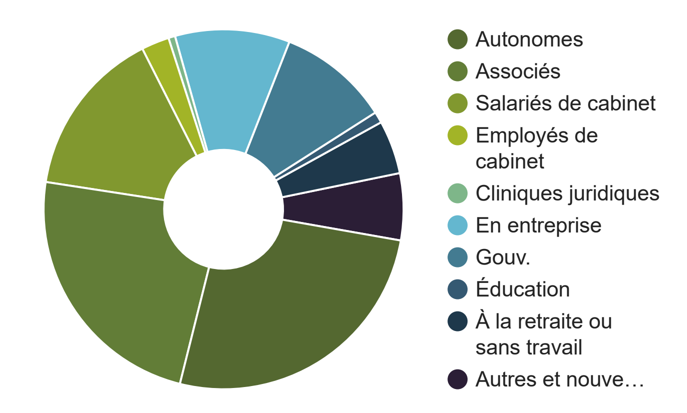
Genre - Total (%)



Type de permis par genre – Femmes (%)

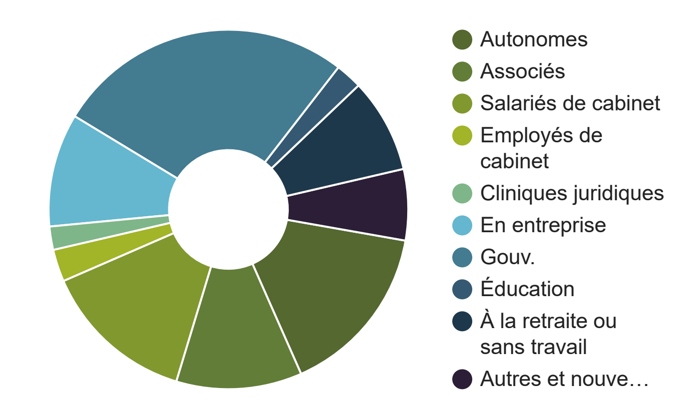


Type de permis par genre – Hommes (%)



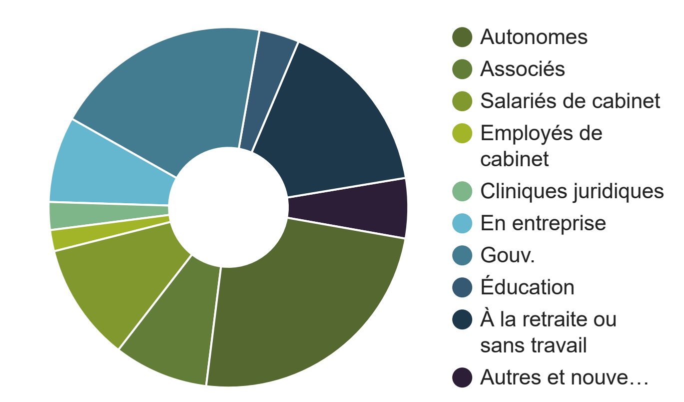
Francophone

Type de permis par identité francophone et capacité de fournir des conseils juridiques en français (%)



Handicap

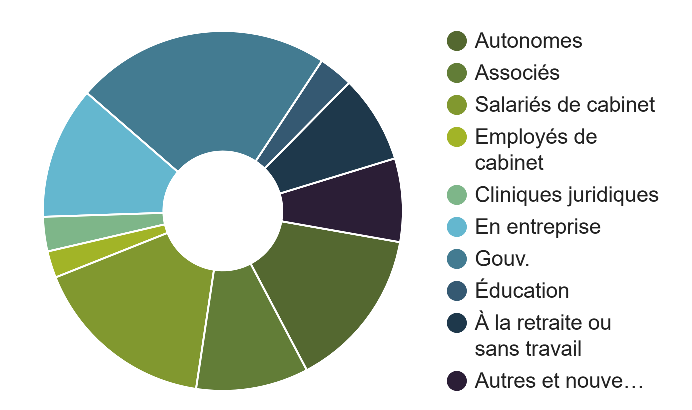
Type de permis par présence d’un handicap (%)



Remarque : Comparé à l’estimation de la population, le nombre d’avocats qui s’identifient comme ayant un handicap est inexplicablement bas. Il faudra faire d’autres enquêtes.

Orientation sexuelle

Type de permis par orientation sexuelle (%)



Professions

Portrait statistique des parajuristes dans la Déclaration annuelle des parajuristes (DAP) de 2014

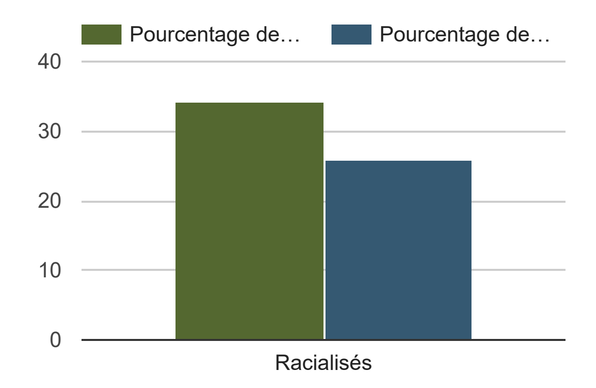
Le Barreau du Haut-Canada recueille des données d'auto-identification dans la Déclaration annuelle des parajuristes depuis 2009. La structure du sondage permettait auparavant de ne pas répondre à la question. Cette option a été modifiée pour que, si la personne refuse de répondre, il ou elle doit indiquer ce refus.

Taux de réponses pour chaque question :

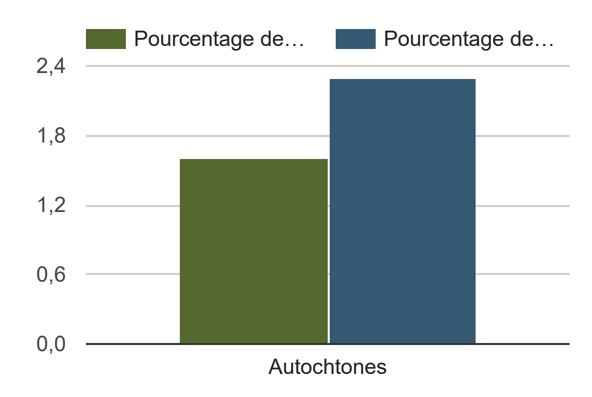
Autochtones	92,1 %
Racialisés	81,3 %
Orientation sexuelle	86,1 %
Francophones	92,3 %
Capables de fournir des services juridiques en français	83,8 %
Handicap	88,8 %
Genre	100 %

Race et identité autochtone

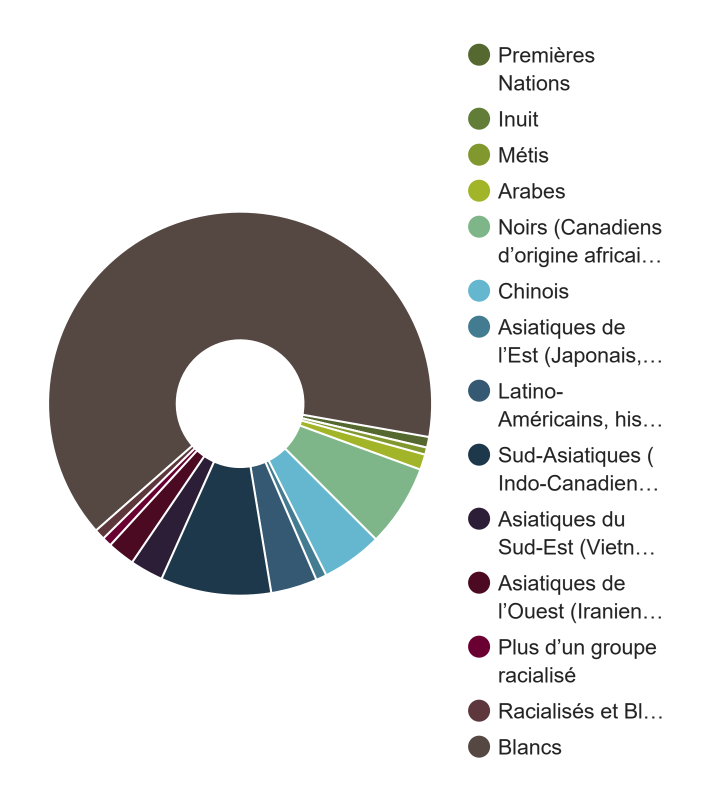
Représentation dans la profession et représentation dans la population de l’Ontario – racialisés (%)



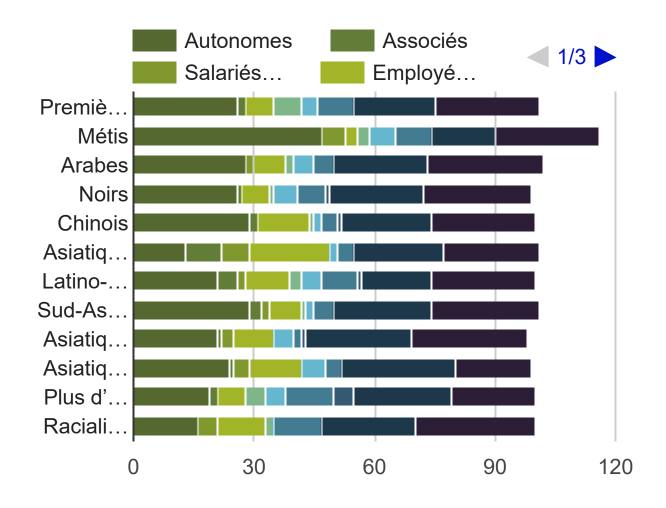
Représentation dans la profession et représentation dans la population de l’Ontario – Autochtones (%)



Racialisés et Autochtones en pourcentage des répondants

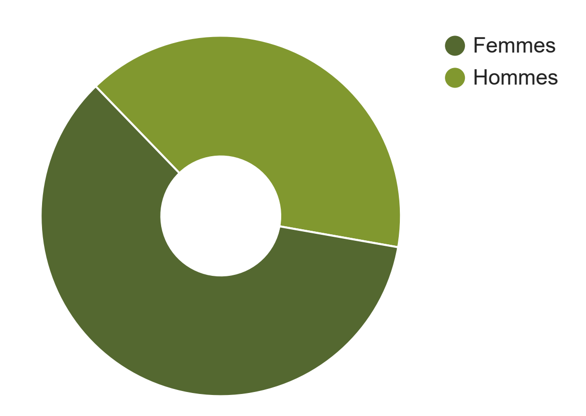


Type d'emploi par racialisation (%)

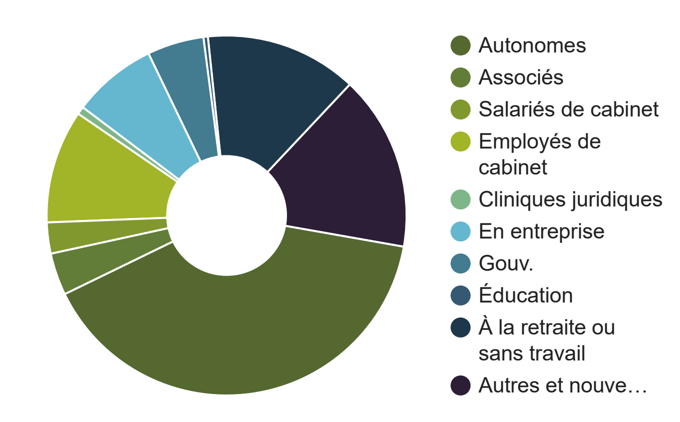


Genre

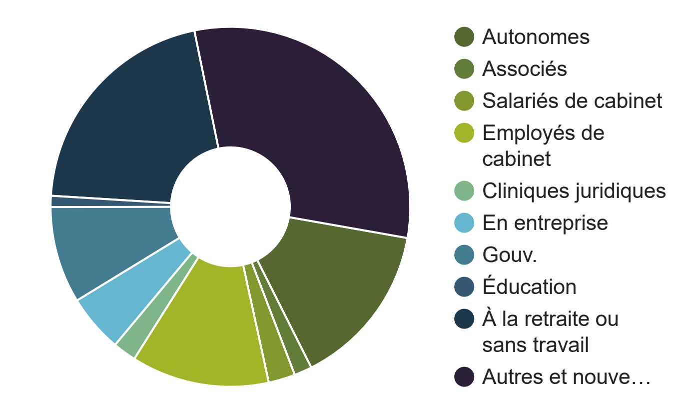
Genre - Total (%)



Type de permis par genre – Femmes (%)



Type de permis par genre – Hommes (%)



Tendances clés

Plaintes et enquêtes

Dans le cadre de son mandat d'intérêt public, le Barreau répond aux plaintes concernant la conduite, la capacité et la compétence des avocats et des parajuristes titulaires de permis.

Entre 2009 et 2015, le nombre d'avocats admis par le Barreau a augmenté de 20 %, mais le nombre d'avocats qui ont fait l'objet de plaintes n'a augmenté que de 2 %. Pendant ce temps, le nombre de parajuristes titulaires de permis du Barreau a augmenté de 280 %, mais le nombre de parajuristes titulaires de permis n'a augmenté que de 66 %.

En 2015, notre Service de plaintes a reçu 6 127 nouvelles plaintes et en a rouvert 112, pour un total de 6 239.

Sur ce nombre, 4 647 plaintes ont été renvoyées à notre Direction de la réglementation professionnelle, y compris :

- 4 190 plaintes portant sur la conduite, la capacité et la compétence
  - (3 646 avocats et 544 parajuristes)
- 261 portant sur des candidats à l'accès à la profession
- 196 portant sur des non-titulaires de permis (c.-à-d., exercice illégal)

Quelque 2 534 dossiers ont été fermés pour des questions de ressort, de résolution précoce ou de manque d'information pour amorcer une enquête.

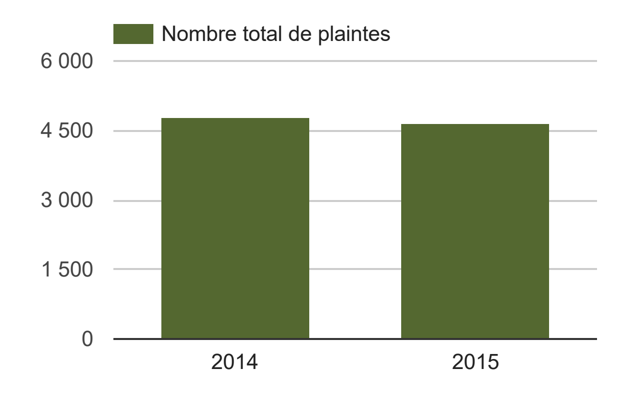
Quelque 1 686 cas ont fait l'objet d'enquêtes et ont été fermés avec un avertissement du personnel, un avis au titulaire de permis sur les pratiques exemplaires ou la conclusion que l'allégation n'avait pas été prouvée.

Quelque 46 clôtures de cas ont entrainé les mesures appropriées, y compris la recommandation d'inspections de la pratique ou de vérifications ponctuelles, une invitation à comparaitre ou une lettre d'avis.

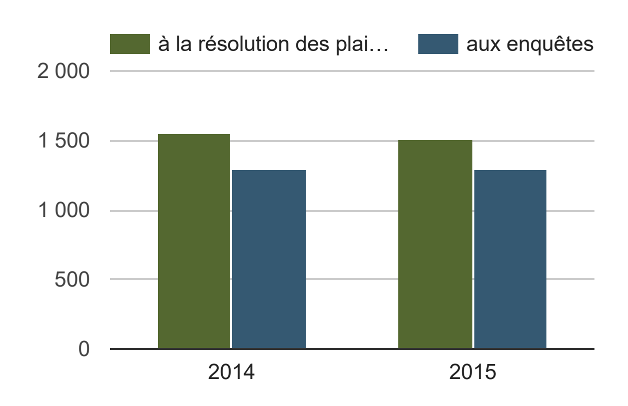
Quelque 104 affaires (impliquant 261 plaintes) ont été fermées après une audience du Tribunal du Barreau relative à la conduite ou à la capacité.

Les graphiques suivants donnent les renseignements concernant les plaintes faites à la Direction de la réglementation professionnelle en 2015.

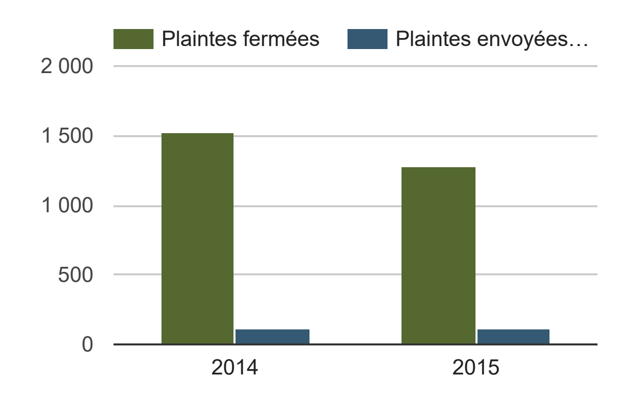
Nouvelles plaintes reçues par la DRP selon l'année



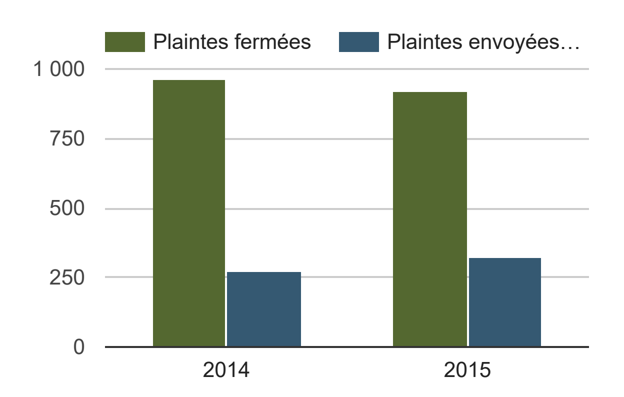
Plaintes transférées par la saisie des plaintes



Cas traités au stade de la résolution des plaintes

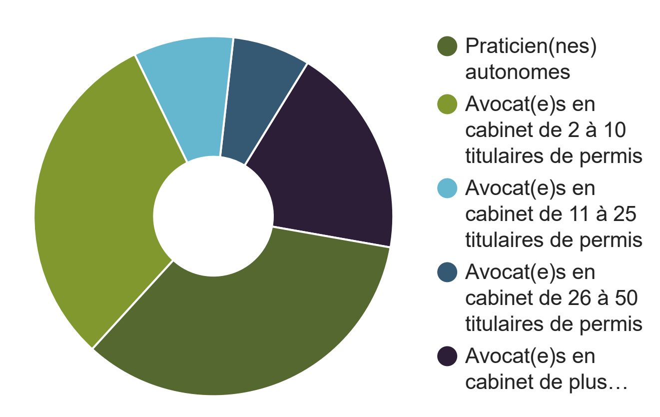


Cas traités au stade des enquêtes

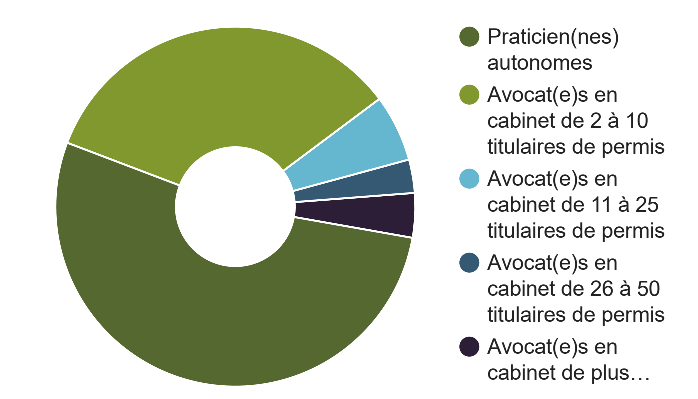


Avocat(e)s en pratique contre qui une plainte a été faite en 2015 par taille de cabinet, comparativement à tous les avocat(e)s en pratique par taille de cabinet

Tous les avocat(e)s en pratique par taille de cabinet (%)

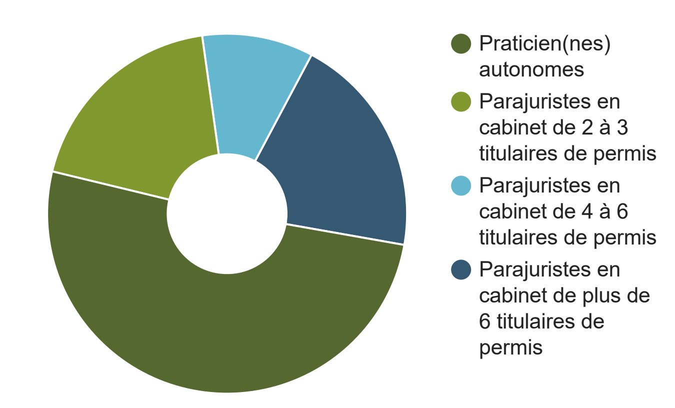


Avocat(e)s en pratique contre qui une plainte a été faite en 2015 par taille de cabinet (%)

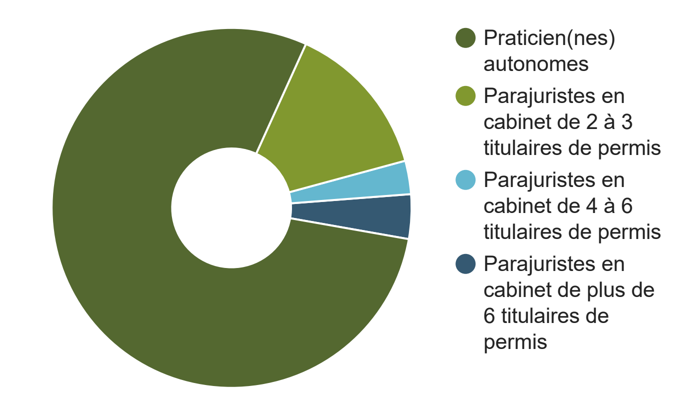


Parajuristes en pratique contre qui une plainte a été faite en 2015 par taille de cabinet, comparativement à tous les parajuristes en pratique par taille de cabinet

Tous les parajuristes en pratique par taille de cabinet (%)

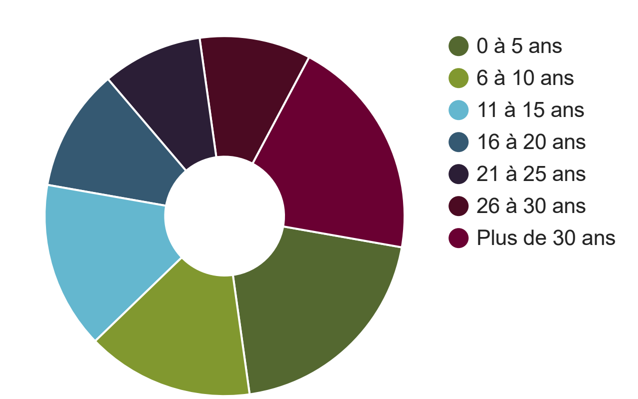


Parajuristes en pratique contre qui une plainte a été faite en 2015 par taille de cabinet (%)

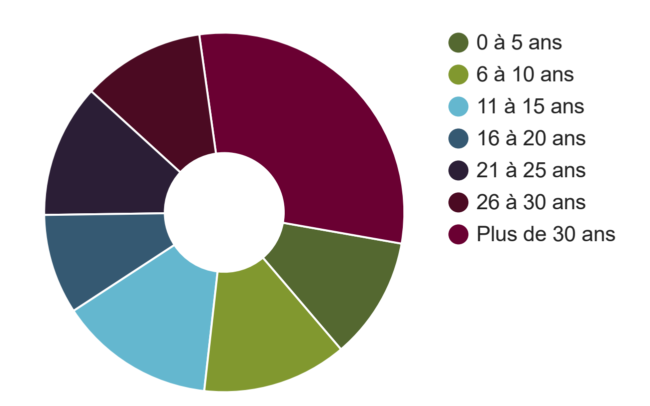


Avocat(e)s contre qui une plainte a été faite en 2015 par années de pratique, comparativement à tous les avocats, par années de pratique

Avocat(e)s par années de pratique (%)

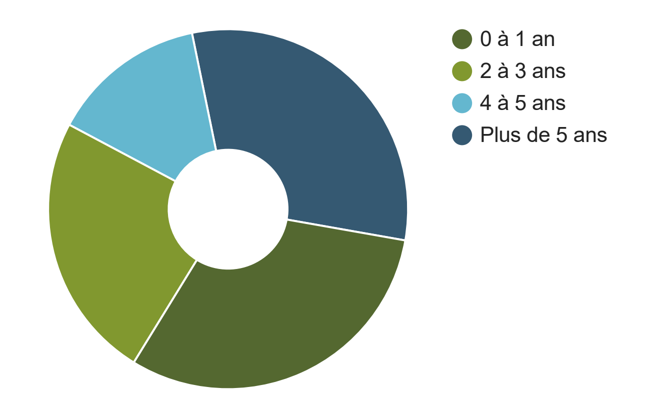


Avocat(e)s contre qui une plainte a été faite en 2015, par années de pratique (%)

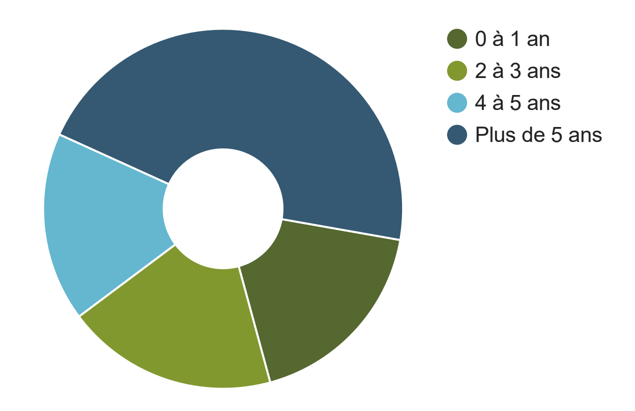


Parajuristes contre qui une plainte a été faite en 2015 par années de pratique, comparativement à tous les parajuristes en pratique, par années de permis

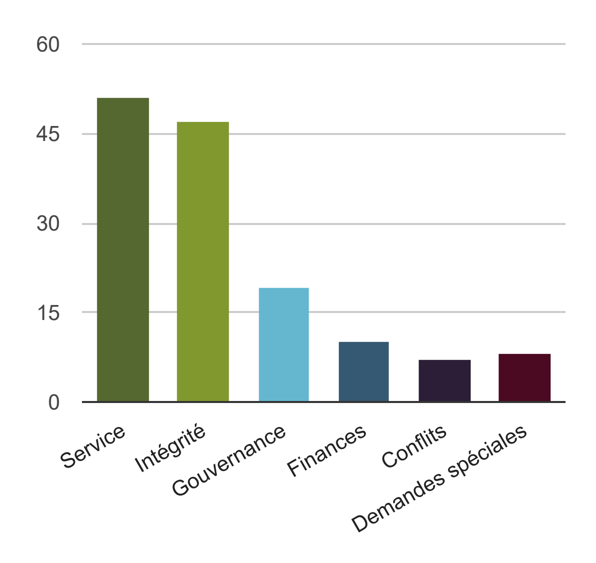
Parajuristes en pratique, par années de permis (%)



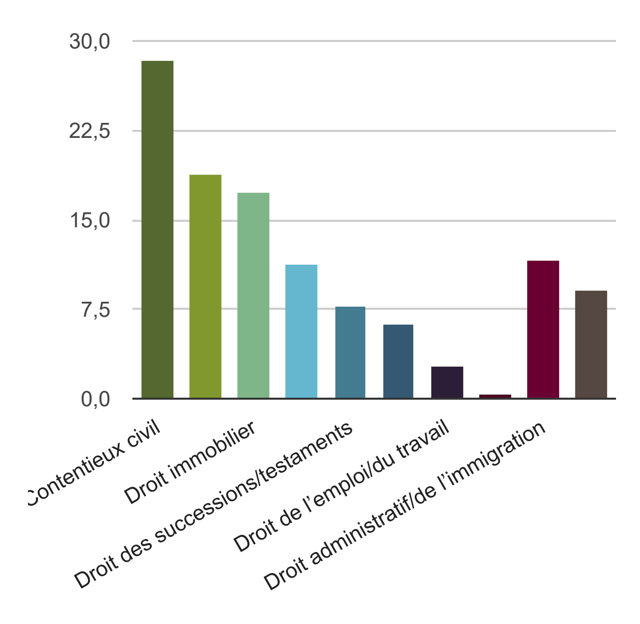
Parajuristes en pratique contre qui une plainte a été faite en 2015, par années de permis (%)



Problèmes soulevés dans les nouvelles plaintes



Domaines de droit visés par les plaintes



* « Autres » peut comprendre des allégations de conduite indigne ou de manquement professionnel non relié à un domaine de droit en particulier.

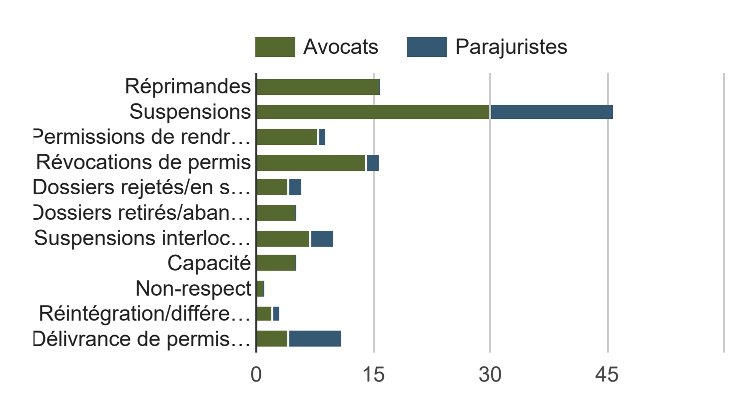
Tendances clés

Discipline

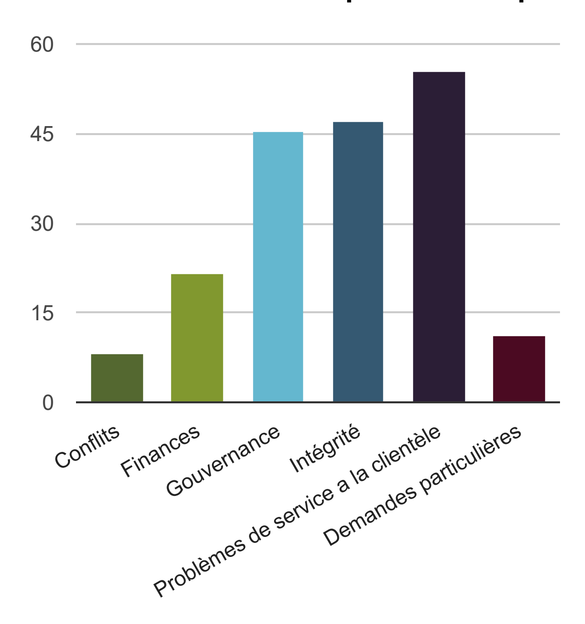
La plupart des plaintes faites au Barreau sont closes ou résolues sans mesure formelle. Les affaires renvoyées au Service de la discipline comprennent :

- Les cas impliquant le manquement professionnel d'avocats et de parajuristes
- Le non-respect des obligations réglementaires (comme le devoir de répondre à une enquête du Barreau)
- L'incapacité
- Les demandes de réintégration des titulaires de permis suspendus
- Les demandes de modification des ordonnances de la Section de première instance
- Appels à la Section d'appel et aux tribunaux
- Motions d'ordonnances de suspension interlocutoires

Audiences : affaires entendues et tranchées par le Tribunal du Barreau — Section de première instance en 2015



Questions de discipline en pourcentage du total



Suspensions interlocutoires

Le Barreau cherche à obtenir une suspension interlocutoire (pour suspendre un titulaire de permis jusqu'à la fin de l'enquête ou de la procédure) si la preuve révèle un risque de préjudice continu.

En 2015, 10 motions de suspension interlocutoire d'un permis d'avocat ou de parajuriste ont été déposées devant le Tribunal du Barreau — Section de première instance.

- Huit des 10 motions ont entrainé la suspension d'un permis de titulaire de permis en attendant la conclusion de l'audience.
- Dans deux motions, la Section de première instance a mis des restrictions sur la pratique d'un titulaire de permis en attendant la conclusion d'une audience.

Appels et contrôles judiciaires introduits au Tribunal du Barreau — Section d'appel, Cour divisionnaire et Cour d'appel

En 2015, il y a eu 16 appels de décisions du Tribunal du Barreau — Section de première instance.

Appels aux tribunaux

En 2015, six appels et une demande de contrôle judiciaire ont été introduits à la Cour

divisionnaire. Il y a eu cinq requêtes en autorisation, un appel et deux autres motions devant la Cour d’appel.

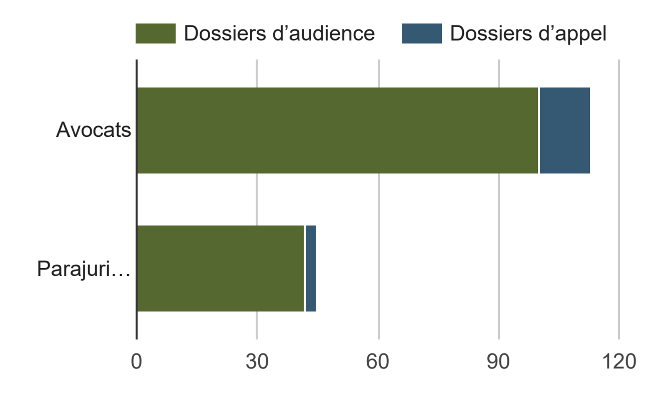
Tendances clés

Tribunal du Barreau

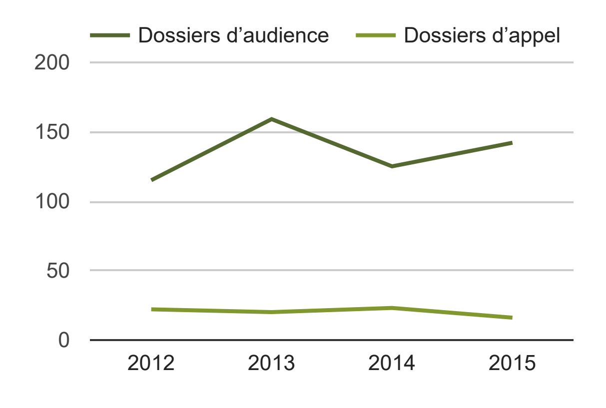
Le Tribunal du Barreau ouvre un dossier après le dépôt d'un avis de requête, d'un renvoi pour une audience, d'une motion interlocutoire de suspension ou de restriction à la pratique, ou d'un appel.

Un dossier est clos après que la décision et ordonnance finale, et les motifs, le cas échéant, sont publiés ou qu'un avis d'abandon a été déposé. Un dossier qui est clos durant une année particulière peut avoir été ouvert cette même année ou à n'importe quel moment auparavant.

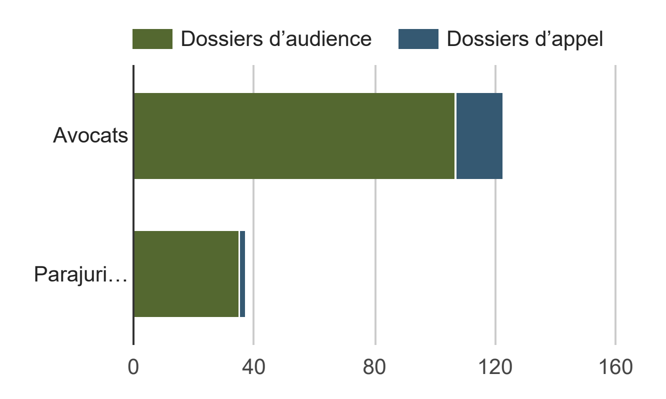
Tribunal du Barreau : dossiers ouverts par type



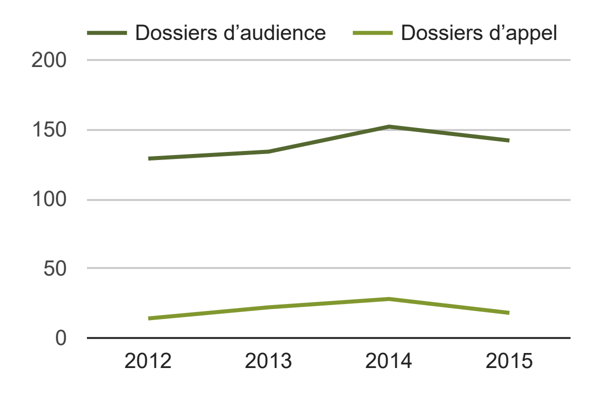
Tribunal du Barreau : dossiers ouverts selon l'année



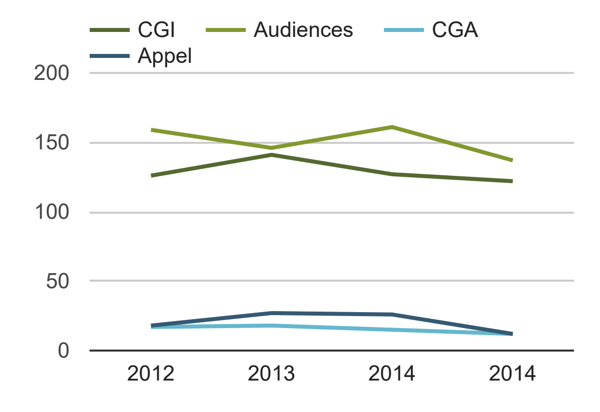
Tribunal du Barreau : dossiers fermés par type



Tribunal du Barreau : dossiers fermés selon l’année



Nombre d’avocat(e)s et de parajuristes devant le Tribunal du Barreau selon l’année



CGI : Conférence de gestion de l’instance

CGA : Conférence de gestion de l’appel

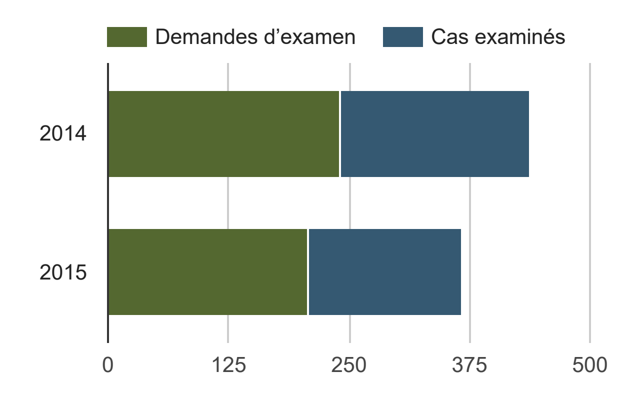
Tendances clés

Examen des plaintes

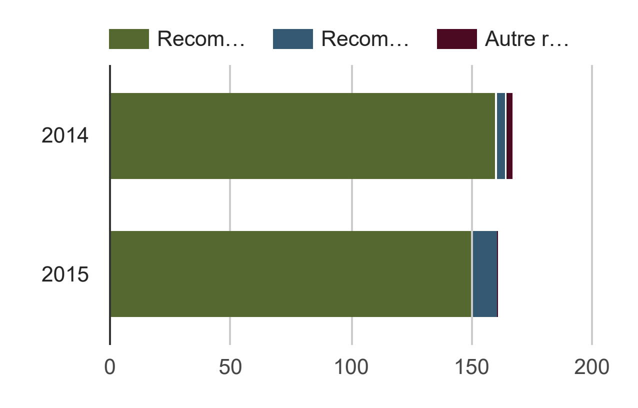
Si un plaignant n'est pas satisfait de la façon dont sa plainte a été traitée, il peut demander au Commissaire au règlement des plaintes (CRP) d'examiner l'enquête et la décision de fermer son dossier. Cet examen, qui implique généralement une rencontre en personne ou par téléphone avec le plaignant, vise à déterminer si la décision du Barreau était raisonnable.

Le CRP peut renvoyer une affaire à la directrice de la réglementation professionnelle et lui recommander des mesures additionnelles.

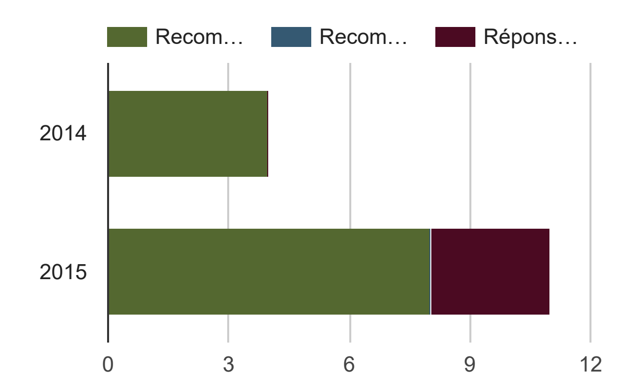
Demandes d'examen des plaintes et rencontres tenues



Décisions du Commissaire au règlement des plaintes rendues par résultat



Réponse de la directrice administrative de la réglementation professionnelle aux dossiers envoyés pour nouvelle enquête par le Commissaire



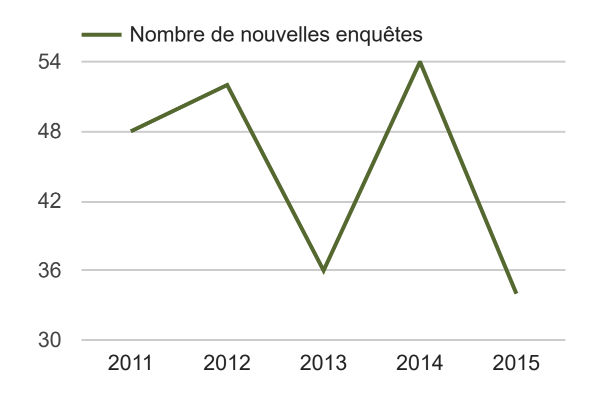
Tendances clés

Fraude hypothécaire

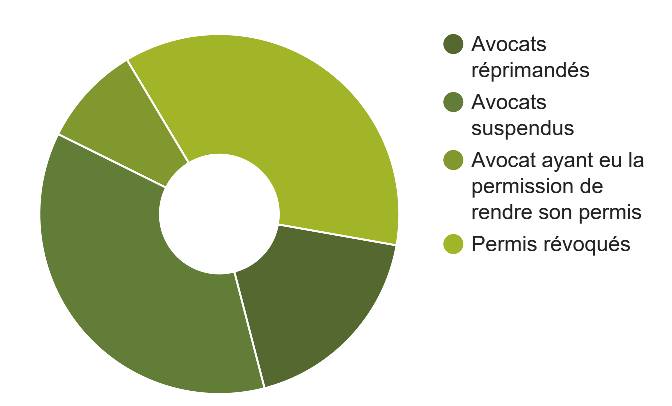
Le Barreau fait enquête sur les fraudes hypothécaires et poursuit ceux et celles qui en sont accusés. En 2015, le nombre de plaintes reçues concernant les fraudes hypothécaires visait en moyenne 2,8 nouveaux avocats par mois. De nouvelles enquêtes sur la fraude hypothécaire ont été amorcées contre 34 avocats. Pendant l'année, 48 enquêtes ont été effectuées — dont deux ont donné lieu à des poursuites.

Depuis 2001, le Barreau a mené à terme 116 poursuites pour fraude hypothécaire.

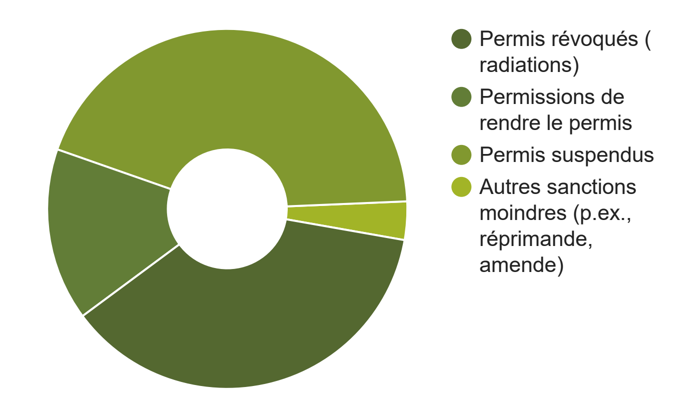
Nombre de nouvelles enquêtes sur les avocats amorcées par année, 2011 à 2015



Poursuites pour fraude hypothécaire — résultats de 2015 du Tribunal du Barreau — Section de première instance



Poursuites pour fraude hypothécaire — résultats du Tribunal du Barreau depuis 2001



Tendances clés

Tutelles, Fonds de fiducie non réclamés, Fonds d’indemnisation, frais recouvrés

Service de syndic

L’article 49.47 de *la Loi sur le Barreau* autorise le Barreau à obtenir la tutelle de la pratique d’un avocat ou d’un parajuriste lorsque celui-ci abandonne sa pratique, lorsque son permis a été révoqué ou lorsqu’il a cessé d’exercer ou de fournir des services juridiques.

L’objectif de la tutelle est de protéger les biens et les intérêts du client et d’assurer que les affaires des clients reçoivent toute l’attention qui leur est due.

Une fois que le Barreau a obtenu une tutelle volontaire ou une ordonnance de la Cour supérieure à cet effet, le syndic prend le contrôle des affaires du client à l’égard des activités professionnelles. Une grande partie du travail du personnel du syndic est de répondre à des demandes précises axées sur le service aux clients comme de renvoyer un dossier ou de donner de l’information sur des activités professionnelles sous tutelle.

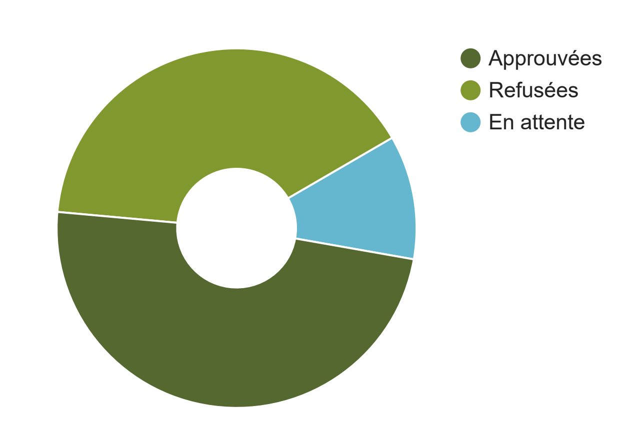
Tutelles et demandes de clients

	2014	2015
Tutelles obtenues en vertu de la Loi sur le Barreau (affaires évaluées comme tutelles formelles)	24 (28)	11 (24)
Tutelles obtenues par accord négocié	7	0
Cas où des conseils ont été donnés pour fermer la pratique d’un avocat	33	35
Dossiers de demandes de clients ouverts (dont la distribution de fiducie)	2 423 (394)	2 191 (146)
Dossiers de demandes de clients fermés (dont la distribution de fiducie)	2 417 (392)	1 891 (30)

Fonds en fiducie non réclamés

En vertu de la *Loi sur le Barreau*, les avocats et les parajuristes sont tenus de remettre au Barreau les fonds en fiducie non réclamés qu'ils détiennent depuis au moins deux ans. Les membres du public qui croient avoir droit à ces fonds peuvent les réclamer auprès du Barreau. Le nom des personnes qui y ont droit est publié de temps à autre dans la *Gazette de l'Ontario*.

2015



Total des sommes reçues 516 715 $
Réclamations payées (3) 3 077 $

Fonds d'indemnisation

Depuis plus de 50 ans, le Fonds d'indemnisation verse des indemnités aux membres du public qui ont subi des pertes financières en raison de la malhonnêteté d'un avocat, d'une avocate ou de parajuristes. Les clients peuvent demander un remboursement auprès du Fonds pour perte d'argent ou de biens.

Conformément aux lignes directrices générales sur la détermination des indemnités, le Fonds peut rembourser aux personnes jusqu'à 150 000 $ pour les pertes impliquant les avocats et jusqu'à 10 000 $ pour les pertes impliquant les parajuristes. Pour plus de détails, consultez les états financiers du Barreau (2015/fr/financial-statements/).

En 2015, 176 nouvelles réclamations/demandes ont été reçues contre des avocats et 22 contre des parajuristes. La somme de 3 114 925 $ en indemnités a été payée pour 109 réclamations contre des avocats. Une somme de 47 700 $ a été payée pour 11 réclamations contre des parajuristes.

Dépens recouvrés

En 2015, le Barreau a recouvré plus de 600 000 $ en dépens d'ordonnance de discipline, en recouvrements du Fonds d'indemnisation, en dividende de faillite et en recouvrements de frais de tutelle. Pour plus de détails, consultez les états financiers du Barreau (2015/fr/financial-statements/).

Tendances clés

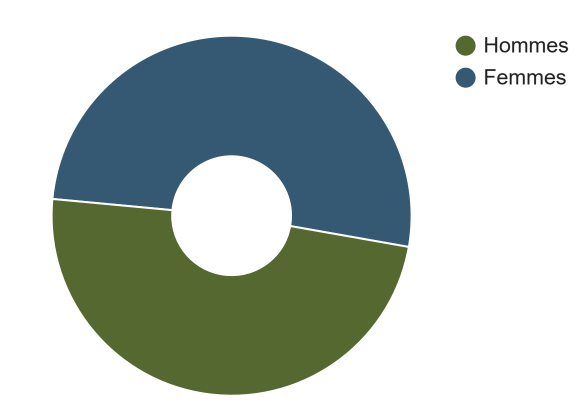
Statistiques sur l’accès à la profession

Le Processus d’accès à la profession d’avocat comprend deux examens distincts, un programme de formation expérientielle qui peut être accompli dans le cadre d’un stage de dix mois ou du Programme de pratique du droit de huit mois, et une exigence de bonnes mœurs.

Les candidats et candidates parajuristes sont tenus d’obtenir un diplôme ou un certificat d’un programme agréé de parajuriste et de faire un stage de 120 heures, ainsi que de passer un examen et de satisfaire à l’exigence de bonnes mœurs.

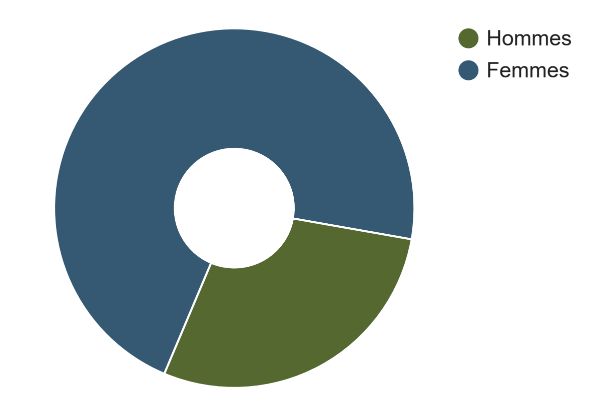
En 2015, 2 201 avocats et avocates ayant reçu un permis et 1 372 parajuristes ont reçu leur permis.

Avocat(e)s ayant reçu un permis en 2015



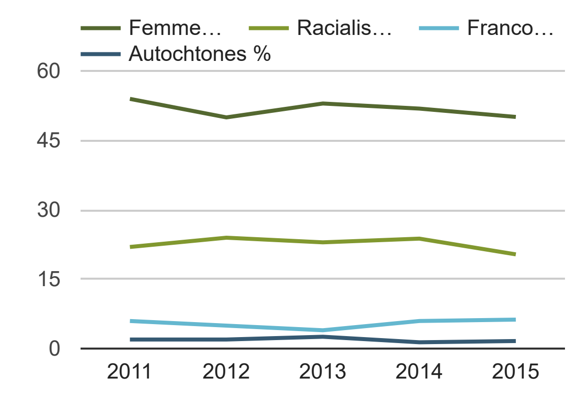
Total de permis 2 201

Parajuristes ayant reçu un permis en 2015

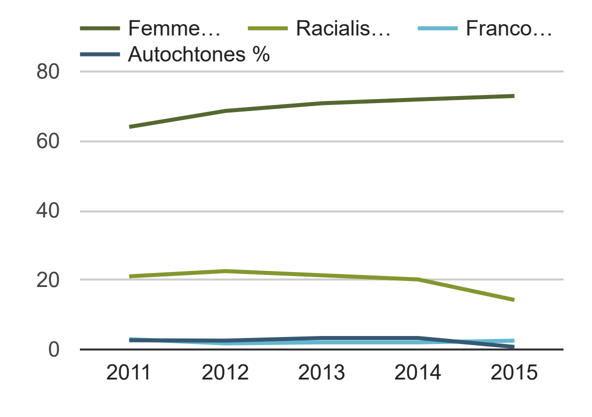


Total de permis 1 372

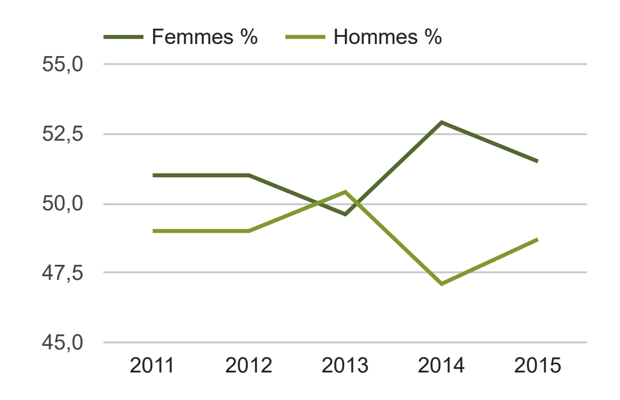
Inscription des avocats au Processus d’accès à la profession juridique par groupe visés par l’équité : 2011 à 2015



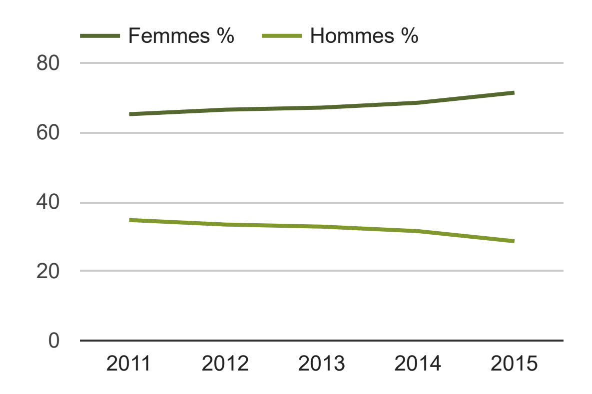
Inscription des parajuristes au Processus d’accès à la profession par groupe visés par l’équité : 2011 à 2015



Avocats ayant reçu leur permis par genre : 2011 à 2015



Parajuristes ayant reçu leur permis par genre : 2011 à 2015

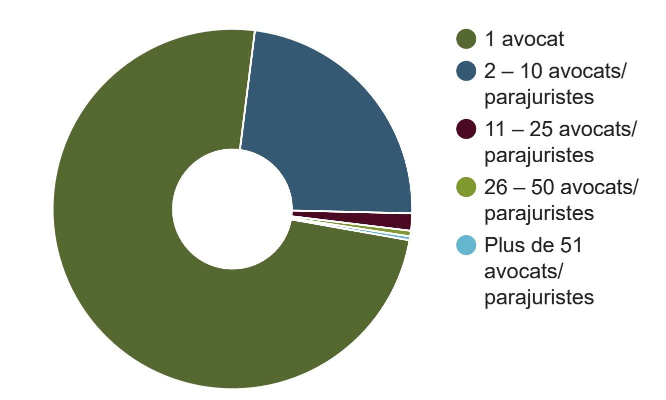


Tendances clés

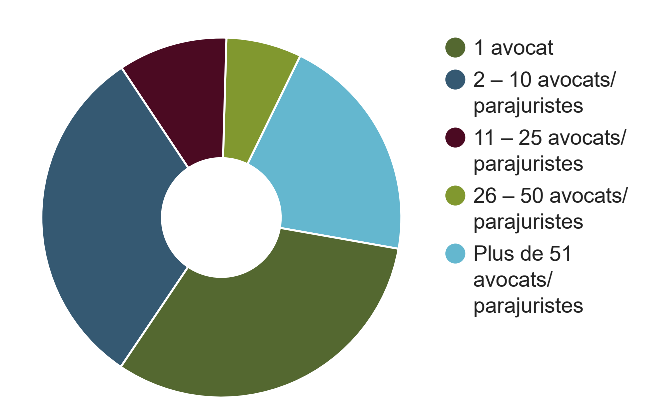
Cabinets d'avocats/Cabinets de parajuristes

En 2015, 10 209 cabinets d'avocats et 1 748 cabinets de parajuristes étaient le lieu d'affaire principal d'un titulaire de permis dans la province.

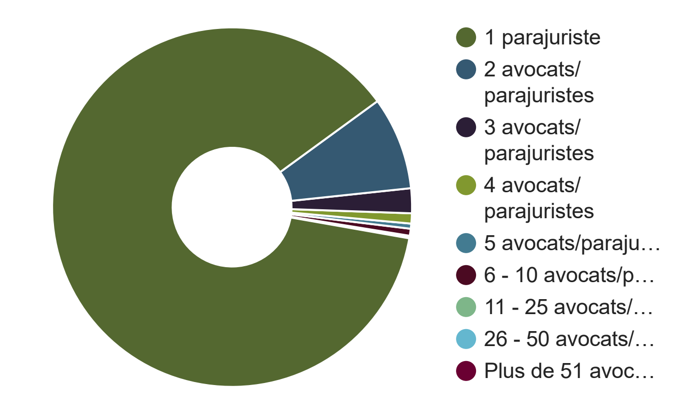
Taille des cabinets d'avocats



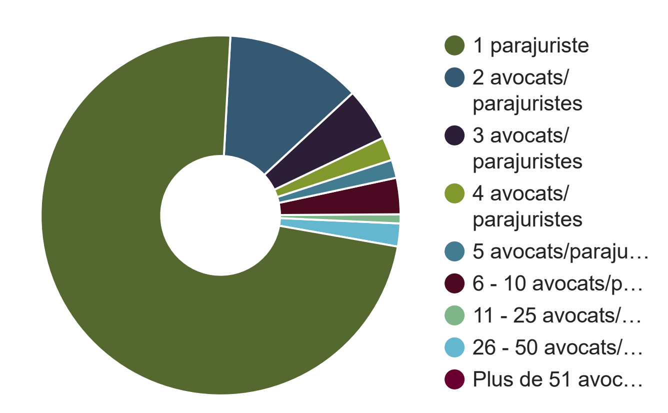
Cabinets d'avocats par nbre de titulaires de permis



Taille des cabinets de parajuristes



Cabinets de parajuristes par nbre de titulaires de permis



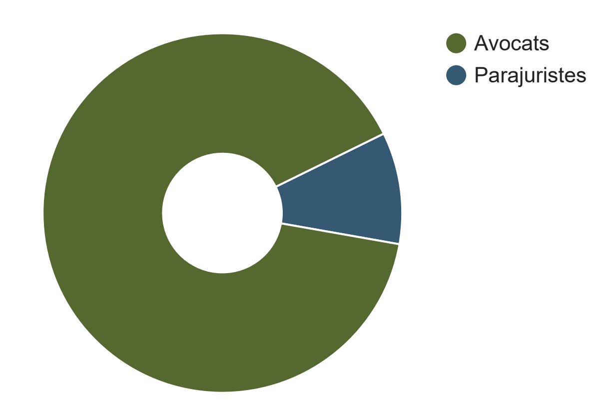
Tendances clés

Service de référence du Barreau

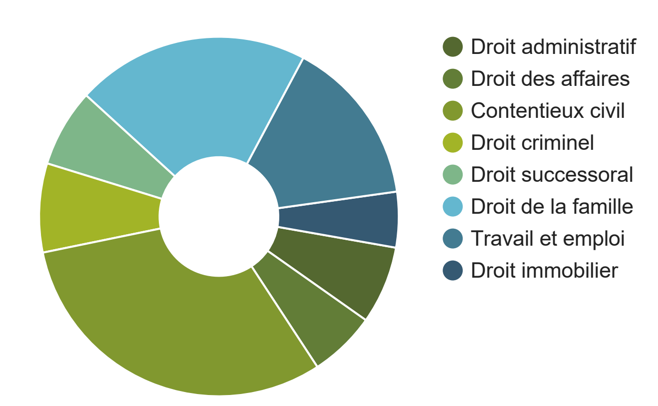
Des centaines de personnes utilisent le Service de référence du Barreau (SRB) chaque jour, cherchant des références d'avocats et de parajuristes parce qu'ils ont besoin d'aide avec un problème juridique. Les avocats et les parajuristes qui sont membres du SRB acceptent de donner sans frais jusqu'à 30 minutes de consultation aux personnes qui appellent pour connaitre leurs recours juridiques.

En 2015, il y a eu un total de 35 925 références du SRB, pour 1 145 avocats et 136 parajuristes membres du service.

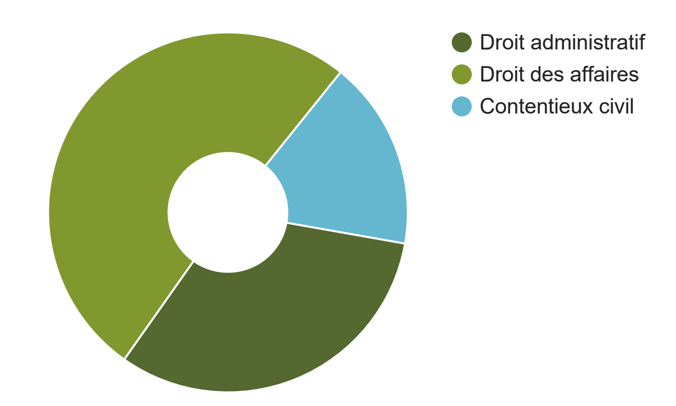
Références du SRB aux avocat(e)s et aux parajuristes



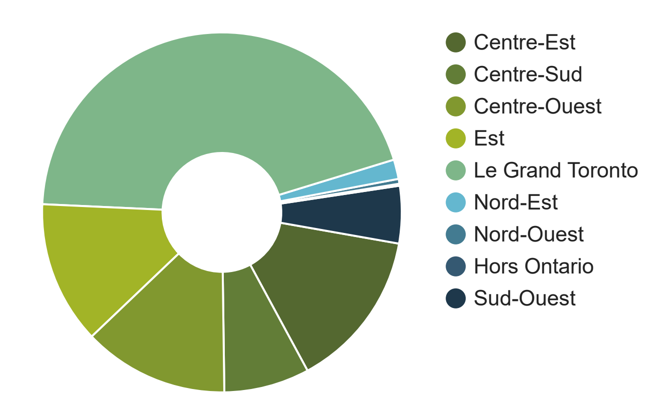
Références par domaine de droit : Avocat(e)s



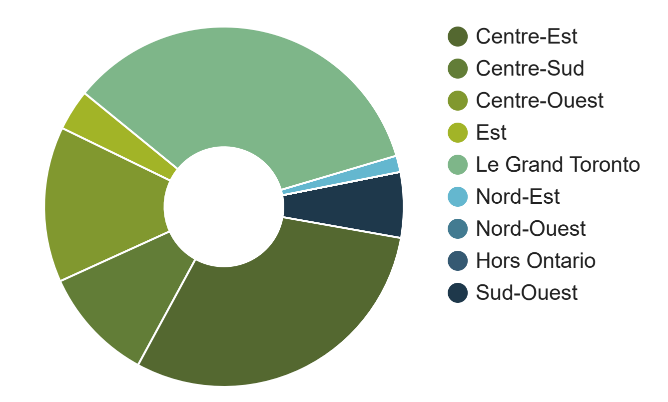
Références par domaine de droit : Parajuristes



Répartition géographique des membres du SRB : Avocat(e)s



Répartition géographique des membres du SRB : Parajuristes



États financiers

Les états financiers audités (2015/fr/financial-statements/Annual-Report-French-Final.pdf) du Barreau du Haut-Canada (le « Barreau ») présentent les résultats opérationnels et la situation financière du Fonds d’administration générale, du Fonds d’indemnisation, du Fonds d’assurance contre les erreurs et omissions (le « Fonds d’ACEO ») et d’autres fonds affectés.

Des états financiers distincts ont été préparés pour les filiales du Barreau, soit la Compagnie de l’assurance responsabilité civile professionnelle des avocats (http://www.lawpro.ca/Annual_Reports/LAWPRO_Annual_Report2015.pdf) (« LAWPRO ») et LibraryCo Inc (http://www.libraryco.ca/wp-content/uploads/2016/04/LibraryCo_AR15_FR-FINAL-s.pdf). (« LibraryCo »).

Les états financiers annuels ont été approuvés par le Conseil le 28 avril 2016 et démontrent que le Barreau continue de maintenir une solide position financière.

Résumé de la performance financière

Les Fonds d’administration générale des avocats et des parajuristes, qui comptabilisent les activités de prestation et d’administration des programmes du Barreau, ont affiché un excédent de fonctionnement cumulé de 2,3 M$, environ le même qu’en 2014, surpassant les prévisions. À l’exception du revenu des investissements, toutes les principales catégories de revenu ont dépassé le budget. Toutes les principales catégories de charges ont aussi connu des variations favorables par rapport au budget.

Les charges totales liées à la réglementation sont relativement stables à 28,2 M$. La tendance des plaintes a varié dans une fourchette relativement mince au cours des dernières années, bien que les enquêtes typiques exigent plus de ressources.

Après des années d’augmentation, il y a eu relativement moins de candidats au processus d’accès à la profession en 2015, et les produits ont diminué à 12,9 M$. Les produits tirés des programmes de formation professionnelle continue ont diminué à 8,5 M$. Le Service continue d’observer une tendance vers l’apprentissage en ligne.

Les fonds affectés du Barreau ont affiché un déficit cumulé de 6,1 M$ en 2015 pour les trois raisons principales suivantes :

- Le Fonds d’indemnisation pour avocats a connu une expérience de sinistres défavorable, entrainant un déficit de 713 000 $;
- Le Fonds d’assurance contre les erreurs et omissions a versé une contribution de prime de 2,5 M$ pour réduire les primes de base des avocats ;
- L’amortissement du Fonds investi en immobilisations et des immobilisations incorporelles de 3,7 M$.